

KIAMIKA



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le, 11 décembre 2017, au lieu ordinaire des séances, à 20 h 00, sont présents : Mesdames les conseillères, Anne-Marie Meyran et Mélanie Grenier et Messieurs les conseillers, Robert LeBlanc, Raymond Martin et Christian Lacroix formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

Madame la conseillère Diane Imonti assiste par vidéoconférence à la réunion.

La secrétaire-trésorière/directrice générale, Madame Pascale Duquette, est également présente.

Assistances; aucune personne n'est présente.

Séance ordinaire du 11 décembre 2017

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue de M. le Maire

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017
- 1.4 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
- 1.5 Présentation des comptes
 - Présentation des comptes du mois de novembre
- 1.6 Pourvoirie et camping Pimodan :
 - Présentation des comptes du mois de novembre
- 1.7 Rapport budgétaire
- 1.8 Autorisation de dépenses:
 - a) Contrat pour le service fourrière
 - b) Formation- Impacts de la loi 122
 - c) Achat chlorure de calcium par Lac-du-Cerf
- 1.9 Déclarations de la liste des donateurs et rapport de dépenses des candidats
- 1.10 Rapport suivi des raccordements inversés
- 1.11 Calendrier des réunions de conseil municipal pour l'année 2018
- 1.12 Résolution pour la modification à l'entente supra-locale Mont-Laurier à l'annexe Muni Spec
- 1.13 Appel d'offres - Remplacement de la conduite d'égout sur la rue Principale
- 1.14 Avis de motion - modification au règlement **R-208** relatif aux traitements des élus - Présentation du projet de règlement.
- 1.15 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro **R-269** établissant le taux de la taxe foncière générale et les taux des taxes foncières spéciales pour l'année 2018
- 1.16 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro **R-270** établissant des compensations pour le service d'aqueducs et d'égouts pour l'année 2018
- 1.17 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro **R-271** établissant des compensations pour le service de collecte et de traitement des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'année 2018
- 1.18 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro **R-272**

- établissant une tarification pour les équipements à caractère supra local pour l'année 2018
- 1.19 Modification de la résolution 2017-07-211 heures de travail et salaire secrétaire- réceptionniste
- 1.20 Affichage du poste Technicien(ne) en loisirs et responsable de bibliothèque
- 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 2.1 Résolution - Subvention formation pompier 1
- 2.2 Adoption du budget 2018 du Service de sécurité incendie de Rivière-Kiamika (SSIRK)
- 2.3 Approbation du calcul du coût des ressources SSIRK à partager
- 2.4 Résolution - Coût pour demande de mise à feu de bâtiment par un citoyen
- 2.5 Projet d'achat regroupé du système de remplissage des cylindres air respirable
- 3. TRANSPORTS- VOIRIE**
- 3.1 Approbation du budget 2018 du Comité intermunicipal des travaux publics
- 4. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 4.1 Entente relative à la gestion de l'hygiène du milieu et prévoyant la délégation de compétence
- 4.2 Adoption du budget 2018 du service intermunicipal des eaux - Aqueduc et égout
- 5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
- 7. LOISIRS ET CULTURE**
- 7.1 Reporté-Nom pour le sentier du Village
- 8. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS**
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est ordonné et statué ce qui suit :

2017-12-353

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Christian Lacroix et unanimement résolu d'ouvrir la séance. Il est 20 h 00.

ADOPTÉE

2017-12-354

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2017-12-355

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par Anne-Marie Meyran, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 11 novembre 2017 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

ADOPTÉE

2017-12-356

1.4 RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 11 décembre 2017, relativement aux dépenses

autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pendant la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2017, total de 4 788,36 \$ en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

ADOPTÉE

2017-12-357

1.5 COMPTES DE NOVEMBRE

Il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt :

Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 30 novembre 2017, portant les numéros :

- M1700356 à M1700359, pour un montant de 24 641,73 \$
- C1700349 à C1700354, pour un montant de 5 702,73 \$
- Paiement en ligne, pour un montant de 1 762,46 \$
- Paiement direct pour un montant de 20 103,68 \$

Les registres de chèques salaires, portant les numéros :

- D1700647 à D1700703 pour un total de 13 465,14 \$

D'autoriser la secrétaire-trésorière/directrice générale à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2017-12-358

1.6 COMPTES DE NOVEMBRE DE LA POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu :

D'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants:

Les registres généraux des chèques couvrant la période du 1^{er} au 30 novembre 2017, portant les numéros :

- Paiement en ligne pour un montant de 1 068,31 \$

Les registres de chèques salaires, portant les numéros :

- D1700074 à D1700078 pour un total de 3 795,00 \$
-

D'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à les payer à qui de droit.

ADOPTÉE

2017-12-359

1.7 RAPPORT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Anne-Marie Meyran et unanimement résolu d'accepter pour dépôt, le rapport budgétaire sur la situation financière de la Municipalité de Kiamika, tel que préparé par la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

2017-12-360

1.8 a) CONTRAT POUR LE SERVICE DE FOURRIÈRE

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité de Kiamika pour le service de fourrières afin de récupérer, loger, nourrir, soigner et, le cas échéant, disposer des chiens abandonnés et/ ou maltraités;

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Christian Lacroix et unanimement résolu que la Municipalité de Kiamika procède à une entente avec le Centre canin Le Refuge situé au, 208 route 117, à Lac Saguy selon les conditions suivantes :

- Entente de service au coût de 1 500\$ pour le service de base annuel, plus les taxes fédérale et provinciale;
- Le forfait de 2 patrouilles (160\$ x 2)= 320 \$

Les frais de déplacement sont en sus;

Le contrat est pour une durée d'un (1) an fixe et la présente résolution remplace à toutes fins que de droits, la résolution numéro 2016-12-400, adoptée par le conseil municipal de la municipalité de Kiamika, lors de sa séance du 12 décembre 2016.

ADOPTÉE

2017-12-361

1.8 b) FORMATION-IMPACT DE LA LOI 122

Il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que Madame Pascale Duquette, directrice générale et Madame Sophie Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisées à suivre la formation de l'ADMQ portant sur les impacts de la loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier qui se tiendra à Val-David, le 28 février et 1er mars 2018.

Il est, de plus, résolu que la Municipalité de Kiamika défraie les coûts relatifs à la formation ainsi que les dépenses afférentes, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2017-12-362

1.8 C) MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF – ACHAT DE BALLOTS DE CHLORURE DE CALCIUM

Il est proposé par Anne-Marie Meyran, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu qu'un mandat soit accordé à la Municipalité de Lac-du-Cerf pour acheter pour le compte de la Municipalité de Kiamika quatre (4) ballots de 1000 kg de chlorure de calcium (pour épandage sur les chemins gravelés au début de l'été 2018). La Municipalité de Lac-du-Cerf est également engagée pour l'épandage du chlorure de calcium.

ADOPTÉE

2017-12-363

1.9 DÉCLARATIONS DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES DES CANDIDATS

Il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu d'accepter pour dépôt la liste des donateurs et le rapport des dépenses des candidats pour le scrutin du 05 novembre 2017.

ADOPTÉE

2017-12-364

1.10 RAPPORT FINAL ET PROGRAMME DE SUIVI - VÉRIFICATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Christian Lacroix et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale, en date du 11 décembre 2017, relativement au suivi et à la vérification des raccordements inversés.

ADOPTÉE

2017-12-365

1.11 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Robert LeBlanc appuyé par Raymond Martin et unanimement résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, séances qui débiteront à 19 h 00:

15 janvier (3 ^e lundi)	09 avril	09 juillet	09 octobre (2 ^e mardi)
12 février	14 mai	13 août	12 novembre
19 mars (3 ^e lundi)	11 juin	17 septembre (3 ^e lundi)	10 décembre

ADOPTÉE

2017-12-366

1.12 MODIFICATION DE L'ENTENTE SUPRALOCAUX DE MONT-LAURIER PAR L'ANNEXE MUNI-SPEC

ATTENDU l'entente intermunicipale signée par les parties en novembre 2015 concernant les équipements supralocaux;

ATTENDU l'entente intervenue aux termes des séances de médiation tenues entre les municipalités uniquement en ce qui a trait au partage du déficit annuel d'opération de l'activité de diffusion de Muni-Spec laquelle a été entérinée par le conseil de la MRC (MRC-CC-12602-08-17);

ATTENDU le nouveau partenariat financier au soutien de l'activité de diffusion de l'équipement supralocal, Muni-Spec Mont-Laurier dont copie de l'annexe est jointe à la présente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin et appuyé par Christian Lacroix et unanimement résolu d'accepter le pourcentage à assumer par la municipalité de Kiamika de 1,74 % du 22% réparti à l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2017-12-367

1.13 ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES NO. KIA-16-03 DE N. SIGOUIN-INFRA-CONSEILS POUR LES TRAVAUX DE LA TROISIÈME PROGRAMMATION DE LA TECQ- REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE RUE PRINCIPALE ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES NO. KIA-16-03 DATÉ DU 04 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Kiamika accepte le document d'appel d'offres NO. Kia-16-03 daté du 04 décembre 2017 pour les travaux de la troisième programmation de la TECQ- 2014-2018, *remplacement de la conduite d'égout sanitaire sur la rue principale* tel que dressé par Isabelle Labrie de N. Sigouin Infra-Conseils et autorise le lancement de l'appel d'offres no. KIA-16-03 sur le site SEAO et dans le journal local.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Municipalité, à sa seule discrétion, et la

Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Clôture et lieu du dépôt des soumissions : La soumission doit être déposée à l'attention du responsable de l'appel d'offres de la Municipalité à l'adresse ci-jointe :

Madame Pascale Duquette
Directrice générale
Municipalité de Kiamika
3, chemin Valiquette
Kiamika (Québec) J0W 1G0

Et ce, au plus tard, à 9 h 00, le 07 février 2018

Date d'ouverture des soumissions : le 07 février 2018, à 9 h 05.

ADOPTÉE

2017-12-368

1.14 AVIS DE MOTION- REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT R-208 PAR LE RÈGLEMENT R-268 RELATIF AUX TRAITEMENTS DES ÉLUS

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Robert LeBlanc qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-208 relatif aux traitements des élus à partir du 1er janvier 2018

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-268 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

2017-12-369

1.15 AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT R-269 ÉTABLISSANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES POUR L'ANNÉE 2018

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Raymond Martin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-269 établissant le taux de la taxe foncière générale et les taux des taxes foncières spéciales pour l'année 2018.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-269 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

2017-12-370

1.16 AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT R-270 ÉTABLISSANT DES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'AQUEDUCS ET D'ÉGOUTS POUR L'ANNÉE 2018

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Christian Lacroix qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-270 établissant des compensations pour le service d'aqueducs et d'égouts pour l'année 2018.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-270 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

2017-12-371

1.17 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-271 ÉTABLISSANT DES COMPENSATIONS POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES POUR L'ANNÉE 2018

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Robert LeBlanc qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-271 établissant des compensations pour le service d'enlèvement et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'année 2018.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-271 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

2017-12-372

1.18 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT R-272 ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LES ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRALOCAL POUR L'ANNÉE 2018

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Mélanie Grenier qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-272 établissant une tarification pour les équipements à caractère supralocal pour l'année 2018.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y a eu remise dudit projet de règlement numéro R-272 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉ

2017-12-373

1.19 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO. 2017-07-211 - HEURES DE TRAVAIL ET SALAIRE HORAIRE

Il est proposé par Anne-Marie Meyran, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu de modifier la résolution no. 2017-07-211 concernant la semaine de travail qui est majoré à 28 heures par semaine et le taux horaire majoré à 20,00 \$/ heure à partir du 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉE

2017-12-374

1.20 AFFICHAGE DE POSTE – TECHNICIEN(NE) AUX LOISIRS ET RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède à la réorganisation de certains départements de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable de la bibliothèque sera à pourvoir;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit assurer le suivi de la *Politique des aînés* et la *Politique familiale* auprès des citoyens et des instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire promouvoir ses activités, son développement domiciliaire, ainsi que la Pourvoirie et camping Pimodan;

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu de procéder à l'ouverture d'un poste de technicien(ne) en loisirs et responsable de la bibliothèque à temps partiel soit, 2 jours par semaine selon les dispositions de la convention collective du syndicat des travailleurs et travailleuses de la ville de Mont-Laurier, section Kiamika.

ADOPTÉE

2017-12-375

2.1 SUBVENTION POUR FORMATION DES POMPIERS

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Kiamika désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Kiamika prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Raymond Martin et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle

ADOPTÉE

2017-12-376

2.2 ADOPTION DU BUDGET 2018 DU SERVICE D'INCENDIE DE RIVIÈRE KIAMIKA (SSIRK)

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Anne-Marie Meyran et unanimement résolu d'approuver le budget 2018 du Service de sécurité incendie de Rivière Kiamika (SSIRK), au montant total de 202 515 \$, tel que présenté par la Municipalité de Lac-des-Écorces le 6 décembre 2017.

Ces dépenses seront payées par les municipalités de Kiamika, Lac-des-Écorces et Chute-Saint-Philippe selon les pourcentages prévus à l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

2017-12-377

2.3 APPROBATION DU CALCUL DU COÛT DES RESSOURCES DU SERVICE D'INCENDIE DE RIVIÈRE KIAMIKA (SSIRK) À PARTAGER

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Christian Lacroix et unanimement résolu d'approuver le budget 2018 du calcul de partage des coûts des ressources du

Service de sécurité incendie de Rivière Kiamika (SSIRK) présenté par la Municipalité de Lac-des-Écorces le 6 décembre 2017.

ADOPTÉE

2017-12-378

2.4 DEMANDE DE MISE À FEU PAR UN CITOYEN

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens requièrent le service d'incendie pour la mise à feu d'un bâtiment vétuste ;

CONSIDÉRANT QUE ces mises à feu servent également d'entraînement pour les pompiers du Service de sécurité incendie de Rivière Kiamika (SSIRK);

CONSIDÉRANT QUE ces mises à feu volontaires représentent des coûts considérables pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ces mises à feu volontaires, pour être réalisées, doivent avoir été visitées au préalable par le service d'incendie du SSIRK qui autorisera l'émission du permis de démolition par le service d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Christian Lacroix et résolu unanimement, qu'un montant forfaitaire de 1 500 \$ est chargé lors de l'émission du permis de démolition délivré par le service d'urbanisme, pour la mise à feu volontaire d'un bâtiment vétuste.

ADOPTÉE

2017-12-379

PROJET D'ACHAT REGROUPÉ DU SYSTÈME DE REMPLISSAGE DES CYLINDRES D'AIR RESPIRABLE

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Christian Lacroix et unanimement résolu d'appuyer le projet du SSIRK pour faire l'achat regroupé d'un système de remplissage des cylindres d'air respirable.

ADOPTÉE

2017-12-380

3.1 APPROBATION DU BUDGET 2018 DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Robert LeBlanc et unanimement résolu d'approuver le budget 2018 du Comité intermunicipal des travaux publics pour un montant de 3000\$.

Ces dépenses seront payées par les municipalités de Kiamika, Notre-Dame-de-Pontmain et Notre-Dame-du-Laus selon les pourcentages prévus à l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

2017-12-381

4.1 ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU ET PRÉVOYANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 du Code municipal pour conclure une entente relative à la gestion de l'hygiène du milieu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de spécifier le but de l'entente entre la Municipalité mandataire, Lac-des-Écorces et les Municipalités desservies, la Municipalité de Kiamika, Lac-Saint-Paul et Lac-des-Écorces;

CONSIDÉRANT Que l'entente a pour objet l'engagement du personnel nécessaire et compétent pour agir à titre de responsable au contrôle, à l'entretien et au suivi des

réseaux d'aqueduc, d'égout et au contrôle des installations septiques qui sont situées sur le territoire des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Christian Lacroix et unanimement résolu d'autoriser la signature de l'entente entre les municipalités desservies, la Municipalité de Kiamika, Lac-Saint-Paul et Lac-des-Écorces;

Il est, de plus, résolu que le maire Michel Dion et la directrice générale, Pascale Duquette, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kiamika

ADOPTÉE

2017-12-382

4.2 ADOPTION DU BUDGET 2018 DU SERVICE INTERMUNICIPAL DES EAUX (AQUEDUCS ET EAUX USÉES)

Il est proposé par Christian Lacroix, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu d'approuver le budget 2018 du Service intermunicipal des eaux (aqueduc et eaux usées - (entente intermunicipale entre les municipalités de Kiamika, Lac-des-Écorces, et Lac-Saint-Paul), pour un montant de 136 779 \$ pour le service d'aqueducs et pour un montant de 6 200 \$ pour le service des eaux usées.

Les dépenses pour le service d'aqueducs seront payées par les municipalités de Kiamika, Lac-des-Écorces, et Lac-Saint-Paul selon les pourcentages prévus à l'entente intermunicipale.

Les dépenses de 6 200\$ pour le service des eaux usées seront payées par la Municipalité de Kiamika selon les heures et dépenses réelles des techniciens.

ADOPTÉE

9. PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Pascale Duquette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kiamika certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Pascale Duquette
Dir. gén./Secrétaire-trésorière

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Anne-Marie Meyran et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 25.

ADOPTÉE

Michel Dion
Maire

Pascale Duquette
Secr.-trés./directrice générale

Je, Michel Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Michel Dion, maire